

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2007

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05 décembre 2007, s'est réuni en séance publique le **MARDI 11 DECEMBRE à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrice PAGNY, Maire.

* * * * *

PRESENTS

Maire : M. PAGNY

Adjoints au Maire : Mme BONNIN, Mme HAMOT, M. GADAN, Mme COPELAND, M. SANSON, M. ROZOT, Mme CAMAJ, M. GAUDEFROY (arrivée à 19 h 50 au cours du point n°2), Mme POLVORINOS-FERNANDEZ.

Conseillers municipaux : M. PAJCZER (départ à 20 h 45 avant le vote du point n°7), M. HENNION, M. PEREIRA AFONSO DIREITO, M. BOURLIER (arrivée à 20h30 avant le vote du point n°5), Mme THIEBAUT, Mme CLARY, Mme TRIFFAULT, M. THIOBANE, Mme BRISSON, M. LAUR, Mme RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, Mme LEPEU (arrivée à 19h35 au cours du point n°2 – départ à 21h00 après le vote du point n° 8), M. LE POULAIN.

POUVOIRS

M. GAUDEFROY	à	Mme	COPELAND jusqu'à son arrivée
M. PAJCZER	à	M.	SANSON à son départ
M. LESCOUZERES	à	M.	PEREIRA AFONSO DIREITO
M. BOURLIER	à	M.	GADAN jusqu'à son arrivée
Mme VINTRAS-DUPONT	à	Mme	HAMOT
M. BEAULIET	à	Mme	BONNIN
Mme JAL	à	Mme	RAGAIN
M. KERVADEC	à	M.	LAUR
Mme LEPEU	à	M.	LE POULAIN jusqu'à son arrivée et à son départ

ABSENTS

Mme DURAND
Mme NISSEN
M. FRANZI

M. le Maire déclare ouverte, à 19 h 10, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. LAUR, secrétaire de séance, fonctions qu'il accepte.

* * * * *

M. le Maire propose à l'assemblée d'examiner lors de la présente séance une question non inscrite à l'ordre du jour :

→ - **POINT SUPPLEMENTAIRE :**

AFFAIRES TECHNIQUES - Avenant n°1 au marché de travaux de construction de la salle polyvalente des Hauts de Lagny - Lot n°3 cloisons doublages faux plafonds menuiserie intérieure bois - n°87/2007 - Avenant en plus value et prolongation de délai -

Aucune remarque n'est formulée. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'examen de cette question.

* * * *

Puis M. le Maire propose à l'assemblée d'aborder l'ordre du jour :

N°A Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2007 - Adoption -

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2007.

N°01 CONSEIL MUNICIPAL - Communication du Maire -

Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations des 9 avril 2001 et 19 décembre 2001, et dont il rend compte conformément à l'article L.2122-23 du CGCT :

MARCHES PUBLICS - (MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE)

Culture

- Charles Vanel

- le **08 novembre 2007** l'avenant n°1 au contrat 25/2007 avec l'association "Les Déménageurs Associés" pour un ajout d'une série d'actions de sensibilisation autour du spectacle "Les Rustres". Coût : 597,15 € H.T.
- le **09 novembre 2007** un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "SIDJI MOON" avec l'association "WK PRODUCTIONS" à 75017 PARIS pour une représentation le 20 novembre 2007. Coût : 2.000,00 € H.T.
- le **09 novembre 2007** un contrat de cession avec l'association "GIANTSTEPS" à 92370 CHAVILLE pour un concert du "PIERRICK PEDRON QUARTET" pour une représentation le 29 janvier 2008. Coût : 3.500,00 € H.T.
- le **26 novembre 2007** un avenant au contrat 246/2007 avec l'association "LA BELLE IDEE" à 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE suite au spectacle "PREMIER AMOUR" pour des interventions dans les Etablissements scolaires les 28 et 29 novembre 2007. Coût : 61,00 € T.T.C/heure x 4 heures.
- le **26 novembre 2007** un avenant au contrat 191/2007 avec l'association "CARRE BLANC" à 32120 SAMATAN, réduisant de 3 à 2 le nombre de représentations, du fait de l'association. Coût : 1.793,50 € T.T.C.+ 468,84 € T.T.C. pour divers frais (au lieu de 2 500,35 € TTC. + 468,84 € TTC)
- le **27 novembre 2007** un avenant au contrat de cession avec l'association "ATOUT THEATRE" à 77144 MONTEVRAIN dans le cadre d'animations. Le Producteur fera quatre interventions + deux interventions de 5 heures en école primaire et une répétition à la médiathèque. Entre le 04 décembre 2007 et le 13 mai 2008. Coût : 5.996,00 € T.T.C.

- Musée
- le **14 novembre 2007** une convention pour l'organisation de huit conférences "PARLEZ D'ART AUTREMENT - 1987-2007 - 20 ANS DE DEVELOPPEMENT DURABLE" avec l'association "CONNAISSANCE DE L'ART CONTEMPORAIN" à 78430 LOUVECIENNES les 11/10-22/11-20/12/2007 et 16/01-14/02-27/03-10/04-22/05/2008. (annule et remplace la convention n°192/2007 signée le 01/08/2007 – Modification du calendrier de paiement de la cotisation). Coût : 2.920,00 € T.T.C. inchangé.
- Médiathèque
- le **08 novembre 2007** un contrat avec l'association "RELIEF SONORE" à 77400 DAMPMART pour une conférence "AMATEURS A VOS MICROS" le 13 novembre 2007. Coût : 250,00 € T.T.C.

Enfance

- le **05 novembre 2007** une convention de séjour scolaire éducatif avec l'Association "PEP 77" à 77000 MELUN au CENTRE CLAIREFONTAINE à 61700 PERROU pour un groupe de 54 personnes de l'Ecole Elémentaire Paul Bert du 07 au 11 avril 2008. Coût : 19.372,20 € T.T.C.
- le **12 novembre 2007** une convention avec l'Association "LES PETITS CAILLOUX" à 77515 POMMEUSE pour une représentation du spectacle "DEUX JAMBES, DEUX PIEDS, MON OEIL" le 27 décembre 2007. Coût : 560,00 € H.T pour 560 enfants.

Service Communication

- le **27 novembre 2007** un avenant au contrat annuel de maintenance et d'assistance logiciels pour le site internet de la Ville de Lagny-sur-Marne avec la Société CIRIL SAS à 69603 VILLEURBANNE. Coût annuel: 3.145,57 € H.T.

SERVICES

- le **07 novembre 2007** un marché de service d'entretien et location de linge et vêtements professionnels en restauration avec la société "INITIAL BTB" à 93330 NEUILLY SUR MARNE pour le lot n°2 : Vêtements professionnels en restauration. Montant : mini : 19.000,00 € , maxi : 76.000,00 € H.T.

N°02 AFFAIRES FINANCIERES - Budget primitif 2008 Ville (a) - Ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la réfection de la voirie quartier des Coteaux et modification des AP/CP existantes pour la construction d'une salle polyvalente et la construction d'un centre technique municipal (b) - Adoption -

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 13 novembre 2007, M. le Maire introduit le projet de budget 2008 par une présentation de la politique dans laquelle il s'inscrit. Il présente et analyse ledit projet de budget.

a) **Le Conseil Municipal adopte** le Budget Primitif Ville 2008 équilibré en dépenses et en recettes au montant global de 36 628 788,11 € à savoir :

- 13 894 280,00 € pour la section d'investissement,
- 22 734 508,11 € pour la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité, par :

22 voix pour

8 voix contre (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC,

MME LEPEU, M. LE POULAIN)

0 abstention

b) **Le Conseil Municipal adopte** l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la réfection de la voirie quartier des Coteaux et la modification des AP/CP existantes pour la construction d'une salle polyvalente et la construction d'un centre technique municipal.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

22 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

N°03 AFFAIRES FINANCIERES - a) Décision modificative n°4 - Budget principal Ville -Exercice 2007 - b) Modification de l'AP/CP pour la construction d'une salle polyvalente -

a) **Le Conseil Municipal adopte** la décision modificative n°4 intégrant des ajustements d'opérations d'ordre et de dépenses réelles de fonctionnement par transfert de crédits.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

22 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

b) **Le Conseil Municipal adopte** la modification de l'AP/CP pour la construction d'une salle polyvalente.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :

22 voix pour

0 voix contre

8 abstentions (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC, MME LEPEU, M. LE POULAIN)

N°04 AFFAIRES FINANCIERES - Convention de Ligne de Trésorerie Interactive avec la Caisse d'Epargne Ile de France Paris - Année 2008 -

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France-Paris un contrat de mise en place d'une ligne de crédit de trésorerie de 2 000 000 € pour 2008.

N°05 AFFAIRES FINANCIERES - S.A. D'HLM EFIDIS - Acquisition d'un terrain et construction de 23 logements sociaux - 6 rue Saint-Paul - 9 rue Gambetta et rue des Etuves - Garantie d'emprunt -

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité la garantie communale pour des emprunts que le groupe EFIDIS envisage de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 2 468 508 €, pour financer l'acquisition d'un terrain sis 6 rue Saint-Paul - 9 rue Gambetta et rue des Etuves et la construction de 23 logements sociaux.

N°06 INTERCOMMUNALITE - CAMG - Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) - Modification de l'attribution de compensation 2008 -

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire du 20 septembre 2007 et la modification de l'attribution de compensation à compter des exercices 2007 et 2008.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :
28 voix pour
0 voix contre
2 abstentions (M. GREGOIRE, M. PERROUX)

N°07 INTERCOMMUNALITE - Piscine - Equipements Publics - Modalités de transfert de la piscine à la CAMG - Convention de gestion par la Ville -

Le Conseil Municipal :

- **déclare** la piscine actuellement en service à Lagny-sur-Marne d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2008.
- **approuve** le principe d'une participation durable et pérenne de la Ville de Lagny-sur-Marne, dont le montant a été déterminé par la CLETC du 20 septembre 2007, en contrepartie de la charge transférée puis, à compter de l'ouverture du centre nautique et de la fermeture concomitante de la piscine, en contrepartie des avantages retirés par la Commune de Lagny-sur-Marne.
- **valide** la convention relative à la gestion de la piscine de Lagny-sur-Marne, du 01/01/2008 à l'ouverture du futur équipement.
- **autorise** M. le Maire à signer ladite convention.

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés, par :
28 voix pour
0 voix contre
2 abstentions (M. LE POULAIN, MME LEPEU)

N°08 URBANISME - Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat (OCAH) 2008 - Poursuite de l'OCAH 2007 et contrat de maîtrise d'œuvre -

Afin de poursuivre l'objectif de remise sur le marché de logements inoccupés ou vétustes en centre ville, en favorisant l'installation du confort (chauffage, isolation, création de salles d'eau etc) aux normes en vigueur, et d'inciter à réaliser des travaux liés au développement durable (énergies renouvelables), **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** la poursuite de l'Opération Communale d'Amélioration de l'Habitat (OCAH) en 2008 et autorise M. le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le Pact-Arim de Seine-et-Marne.

N°09 AFFAIRES FONCIERES - Cession du F4 - Appartement n°202 - 5 avenue du Beau-Site -

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à la vente du F4 n°202 (2^{ème} étage), d'une superficie de 71,48 m² et d'un séchoir d'une superficie de 10,78 m² sis dans l'immeuble 5 avenue du Beau-Site, et à signer tous actes et documents s'y rapportant.

Adopté à la majorité, par :

22 voix pour

2 voix contre (M. LE POULAIN, MME LEPEU)

6 abstentions (M. LAUR, MME JAL, MME RAGAIN, M. GREGOIRE, M. PERROUX, M. KERVADEC)

N°10 AFFAIRES TECHNIQUES - Avenants de prolongation de délai des marchés de télécommunication :

a) n°49-50-51/2005 avec la Société FRANCE-TELECOM -

b) n°45/2005 avec la Société ORANGE -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- l'avenant de prolongation de 6 mois du délai d'exécution des marchés n°49/50/51/2005 de télécommunication, avec la société France Télécom.

- l'avenant de prolongation de 6 mois du délai d'exécution du marché n°45/2005 de télécommunication, avec la société Orange France.

N°11 AFFAIRES TECHNIQUES - Marché de maîtrise d'œuvre n°53/2007 pour la construction d'un Centre Technique Municipal - Avenant de fixation de rémunération définitive -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre Technique Municipal fixant la rémunération définitive du groupement d'entreprises Brunold et Lardat.

N°12 EVENEMENTIEL - Salle Polyvalente des Hauts de Lagny - Tarifs -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les tarifs d'utilisation des salles de la salle polyvalente des Hauts de Lagny.

N°13 EVENEMENTIEL - Convention avec le Comité des Fêtes - Adoption -

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention avec le Comité des fêtes pour l'organisation et le développement des événements festifs sur la commune.

N°14 EVENEMENTIEL - Acompte sur subvention 2008 - Attribution -

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité d'accorder au Comité des Fêtes un acompte sur la subvention 2008 pour lui permettre de financer les manifestations ou les activités programmées en début d'année prochaine.

N°15 EVENEMENTIEL - Convention de groupement pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la mise en place du feu d'artifice du 13 juillet 2008 -

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité la constitution d'un groupement de commandes avec les communes de THORIGNY-SUR-MARNE, POMPONNE et DAMPMART en vue de l'établissement d'un marché à procédure adaptée pour l'organisation d'un feu d'artifice commun le 13 juillet 2008, et **autorise** M. le Maire à signer ladite convention.

N°16 JEUNESSE - "Stages découverte" - Création - Tarifs -

Le Conseil Municipal autorise la création de "STAGES DE DECOUVERTE" destinés aux jeunes âgés d'au moins 15 ans révolus jusqu'à 17 ans, qui ne peuvent plus fréquenter les stages sportifs, et en **fixe** les tarifs.

Adopté à la majorité, par :
28 voix pour
2 voix contre (M. LE POULAIN, MME LEPEU)
0 abstention

N°17 AFFAIRES GENERALES - Dérogation au repos dominical - Avis -

Suite à la demande de M. le Préfet de Seine-et-Marne, **Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité**, à l'ouverture d'un magasin le dimanche de 10h00 à 12h30.

N°18 AFFAIRES GENERALES - Subvention exceptionnelle à une association - Attribution -

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association Lagny Commerces pour la décoration des commerces du centre Ville par des sapins de Noël.

N°19 COMMUNICATION - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Année 2006 -

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel établi par la CAMG, pour l'année 2006, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

N°20 AFFAIRES TECHNIQUES - avenant N°1 au marché de travaux de construction de la salle polyvalente des Hauts de Lagny- lot n°3 cloisons doublages faux plafonds menuiserie intérieure bois – n°87/2007- avenant en plus value et prolongation de délai -

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 de plus-value au marché de travaux de construction de la salle polyvalente des Hauts de Lagny, lot n°3, pour prendre en compte une modification réglementaire intervenue en cours de chantier.

N°21 QUESTIONS DIVERSES -

M. le Maire répond ensuite aux questions écrites de M. PERROUX, groupe "LAGNY Avenir - Union pour notre Ville" et de MME LEPEU et M. LE POULAIN, groupe "LAGNY POUR TOUS".

COMMUNICATIONS

M. le Maire invite les élus à l'inauguration de la Patinoire, le 15 décembre à 18h00.

Il donne communication de la naissance le 26 novembre d'Agathe, fille de Caroline CARNEAU, Directrice des Services Techniques municipaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 22 h 05.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Patrice PAGNY